

CSA DSAC du 2 octobre 2026

L'UNSA Aviation Civile, syndicat majoritaire au sein de la DSAC, a profité de ce CSA pour alerter le Directeur de la DSAC sur le ressenti des personnels relevant de sa Direction suite à la création d'une prime DGAC de rattrapage de l'inflation grossièrement déguisée en prime performance au bénéfice des seuls contrôleurs (ICNA et TSEEAC) et excluant l'ensemble de la DSAC.

La motivation des agents de la DSAC mise à rude épreuve

L'ordre du jour du CSA était le suivant :

Plan stratégique DSAC 2030 et démarche Maîtrise

Feuille de route « Numérique et Intelligence Artificielle »

Actualités réglementaires Sûreté et Sécurité

Aérodromes exemptés : révision des critères

Ressources et compétences : bilan campagne CIA, BIA, part Variable, Ressources Humaines

Questions diverses :

L'UNSA Aviation Civile avait posé deux questions :

Question 1 :

Le climat se détériore avec des exploitants que nous surveillons : refus d'inspection des avions, plaintes sur la durée des audits, contestations systématiques des constatations, etc.

Quels sont les actions menées et l'accompagnement proposés aux agents impactés ?

Question 2 :

S'il n'y a plus de saisonnalité dans les campagnes de mobilité, **comment les formations obligatoires (trunks communs et spécialisations des Inspecteurs de surveillance) seront-elles programmées pour ne pas les pénaliser (durée avant qualif) ?**

Déclaration liminaire UNSA Aviation Civile
CSA DSAC 02 octobre 2026



Monsieur le directeur de la DSAC,

**Efficiency, Respect et écoute, Équité et intégrité,
Professionalisme et expertise, Transparence.**

Bien entendu, vous reconnaissez ces termes puisqu'il s'agit des valeurs de la DSAC. Et les agents de la DSAC les appliquent tous les jours avec motivation et constance.

Vous le dites régulièrement dans cette instance et l'écrivez dans les rapports d'activité : la France est une référence en matière de sécurité aéronautique. Les résultats des audits USOP et EASA sont d'ailleurs excellents.

Toutefois, toutes ces félicitations que nous recevons après chaque audit des instances qui nous surveillent sonnent très creux aujourd'hui. Car le Directeur Général vient de décider que notre performance ne compte pas et que seule la performance du contrôle aérien sera reconnue.

Quelle vision tronquée ! Quelle vision injuste !

Le niveau de sécurité du transport aérien et de l'aviation générale dépend de bien d'autres facteurs, et il est impossible de maintenir une bonne performance du contrôle aérien si :

- Les avions ne peuvent pas atterrir sur des pistes en bon état,
- Les opérations aériennes ne sont pas surveillées et que les vols sont mal préparés ou gérés (chargement, carburant, etc.)
- Les avions subissent des pannes à répétition car ils sont mal entretenus,
- Les pilotes sont mal formés ou sous-entraînés, ou s'ils ne respectent pas les procédures,
- L'exploitation doit faire face à de fréquentes menaces terroristes,
- ou si des éoliennes ont été construites trop près du circuit de piste.

Et nous pourrions citer bien d'autres exemples encore.

Mais, personne n'est dupe, et certaines publications syndicales ne s'en cachent pas : cette prime « performance du contrôle aérien » n'est, en réalité, qu'une mesure de compensation de l'inflation grossièrement déguisée.

Les agents de la DSAC pourtant si mobilisés, et qui subissent tout autant que les contrôleurs les effets de l'inflation sur leur pouvoir d'achat, se sentent aujourd'hui dévalorisés, méprisés.

Monsieur le directeur, les agents de la DSAC portent fièrement ses valeurs et tentent encore d'y croire. Le respect de l'équité est un défi que nous relevons tous les jours, en appliquant uniformément la réglementation, dans nos procédures internes et en nous coordonnant lors de REX réguliers dans chaque domaine.

Alors, aujourd'hui Monsieur le directeur, nous avons besoin de votre aide pour que l'équité que nous nous évertuons à appliquer, nous soit appliquée en retour, et qu'elle soit appliquée **A TOUS** ! Quel que soit le corps d'appartenance ou la position hiérarchique, car ce sont TOUS vos agents qui portent ces valeurs.

M. Le Directeur, il n'y a rien de plus destructeur que l'injustice, rien de plus démotivant, nous nous devons de vous alerter sur le sentiment qui se développe aujourd'hui au sein de la DSAC.

Nous vous demandons de relayer cette alerte auprès du Directeur Général et de soutenir notre demande.

La DSAC avance, même si sa performance n'est pas reconnue par la DGAC

La séance a permis d'évoquer les points suivants :

Plan stratégique DSAC 2030 et démarche Maîtrise

Ces processus continuent d'avancer en complétant le Pilotage par la Direction de la DSAC assistée de SRI, en lien avec les pilotes de processus par un COPIL maîtrise. Ils se déclinent dans chaque DSAC/IR en s'appuyant sur un binôme « adjoint technique/responsable Qualité PSE ».

Les personnels semblent s'y intéresser.

Gestion en plan de charge

Une phase d'expérimentation est prévue début 2027, mais il reste beaucoup de questions auxquelles il faudra répondre et l'accueil de cette démarche est mitigé, les avis des personnels sont partagés.

Feuille de route « Numérique et Intelligence Artificielle »

En réalité, il y a plusieurs feuilles de route successives : une issue de la DINUM entité rattachée au 1^{er} Ministre, une autre déclinée au niveau du Ministère, puis une feuille de route DGAC et, enfin, une feuille de route IA de la DSAC.

L'objectif, à ce stade, est de valider la feuille de route en janvier 2027, de constituer un pool de développeurs citoyens, de lancer la réflexion autour de la gouvernance des données, puis l'organisation d'un webinaire de lancement.

L'UNSA Aviation Civile a rappelé qu'un équilibre était à trouver sur l'utilisation de l'IA et qu'il fallait éviter la perte d'expertise tout en gagnant du temps sur des tâches à faible valeur ajoutée et que la DSAC devrait maîtriser sa communication pour éviter des arguments pour supprimer des postes.

Actualités réglementaires Sûreté et Sécurité

Après la mise en œuvre de mesures urgentes dans le fret en mai 2025, les missions de l'Autorité de surveillance ont été renforcées en février 2026, puis le renforcement de la sûreté pour les approvisionnements de bord et fournitures d'aéroports est intervenu en mai 2026.

Aérodromes exemptés : révision des critères

Les aérodromes qui ne seront plus exemptés (23) ne seront plus redevables de la mise en œuvre d'un Système de Gestion de la Sécurité.

Ressources et compétences

Un bilan des campagnes CIA (Personnels au RIFSEEP), BIA (Personnels techniques encadrants), part Variable de l'année 2025 (avec comparatif 2024) a été présenté.

Le tableau général des effectifs a également été présenté (voir ci-dessous).

	EFFECTIFS METIERS												TOTAL	EFFECTIFS SUPPORTS								TOTAL	TOTAL AU 30/09/2026
	AC 84-16	ADAAC	ADM ETAT	ASAAC	ATTAE	EQUIP	ICNA	IEEAC	IESSA	IPEF	PNT	TSEEAC		AC 84-16	ADAAC	ASAAC	ATTAE	EQUIP	IEEAC	OUV	TSEEAC		
DS/ANA	3	3		2	1	1	2	12		1		10	35		1							1	36
DS/DIR		1	1		2			6		3			13			1					1		15
DS/ERS	3				7			4		1		2	17									0	17
DS/MEAS				1	1			4		1	1	5	13									0	13
DS/NO	9				1	1		18		1		14	44		1	1						2	46
DS/PN	28	13		3	7		1	10			7	19	88		2							2	90
DS/SRI	1				2			4		4			10	3	4	5	7	1	1		1	22	32
DS/SUR	1		1	3	5			4					18									0	18
sous-total DSAC/EC	44	17	2	9	26	2	3	62	0	11	8	54	238	3	8	7	7	1	1	1	1	29	267
DSAC/AG	1	1		2	5		1	6		1	1	17	35			3						3	38
DSAC/CE		1		2	3	2	2	14			3	29	56			2						2	58
DSAC/N	8	6		17	7	2		18		1	8	62	129			1						1	130
DSAC/NE			1	5	4			6			2	39	57			1						1	58
DSAC/O	2	3		3	3	1	1	11		1	3	47	75		1	1						2	77
DSAC/OI				1	4	1		5			1	14	26									2	28
DSAC/S		1		8	4	1		11	1	1	4	33	64									0	64
DSAC/SE	4	1		14	7	1		7		2	1	37	74			2			1			3	77
DSAC/SO			1	9	1	5	2	12			3	22	55			2						2	57
sous-total DSAC/IR	15	13	2	61	38	13	6	90	1	6	26	300	571	0	14	1	0	0	1	0	0	16	587
TOTAL AU 30/09/2026	59	30	4	70	64	15	9	152	1	17	34	354	809	3	22	8	7	1	2	1	1	45	854

Réponses aux questions diverses de l'UNSA Aviation Civile

Question 1 : deux cas connus. Une procédure (avec dépôt de plainte) existe et a été mise en œuvre ainsi qu'un soutien psychologique.

Question 2 : il est un peu tôt pour répondre, mais la DSAC a identifié le problème potentiel.

Sans la DSAC, les niveaux de sécurité et de sûreté du transport aérien et de l'aviation légère en France et en Europe ne seraient pas aussi élevés.

Le « saucissonnage » de la DGAC et la reconnaissance du seul contrôle aérien, sans considérer les services qui contribuent, eux aussi, à la performance globale de la DGAC est lamentable, et compenser les effets de l'inflation pour une seule catégorie de personnels n'est pas seulement incompréhensible, c'est consternant et cela nuit gravement à l'unité de la DGAC !

Les compliments, s'ils sont agréables à entendre, ne suffiront pas pour maintenir la motivation des personnels hors contrôle qui se sentent dévalorisés, ignorés !